

Compte rendu du CHSCT du 15 mars 2012

L'ordre du jour de cette séance était particulièrement chargé. Il comportait en premier lieu et de façon obligatoire l'approbation du nouveau règlement intérieur de cette instance et l'élection d'un secrétaire, nouvelle fonction au sein des représentants du personnel.

Les représentants FO ont fait la déclaration liminaire suivante :

« A l'ordre du jour de ce CHSCT figure la présentation et l'approbation du nouveau règlement intérieur des CHSCT de Centrale, de Proximité et spéciaux.

Celui-ci s'est inspiré du règlement intérieur type de la DGAFP (Direction générale des agents de la Fonction Publique) qui figure en annexe 17 de la circulaire du 9 août 2011. Il le complète d'un certain nombre d'articles précisant l'exercice des missions du CHSCT et le décline pour les Ministères Economiques et Financiers en y intégrant les acquis antérieurs. A cet égard FO Finances s'est battue, tout au long des groupes de travail, pour la préservation de ces acquis en particulier concernant les autorisations spéciales d'absence et les 2 jours de l'article 25 qui, finalement, ont bien été préservés dans le texte définitif adopté en CHSCT-M du 26 janvier 2012 avec l'accord de FO et de la CGT.

FO Finances tient à rappeler toute l'importance de ce règlement intérieur qui permet d'asseoir les nouveaux CHSCT et en fixe les conditions de leur fonctionnement.

Toutefois FO n'est pas dupe du double langage des ministres qui d'une part laissent créer un Règlement intérieur intégrant la désignation d'un secrétaire choisi parmi les représentants du personnel et d'un autre :

- amputent les droits syndicaux de plus de 30% (à cet égard seule FO a refusé de signer les accords de Bercy qui ont abouti à la Loi du 5 juillet 2010 sur laquelle s'appuie le décret sur les droits syndicaux),
- poursuivent les suppressions d'emplois et les contre-réformes,
- amputent les crédits 2012 des CHSCT de 6% (réserve parlementaire) et nous imposent, ce qui est inédit et inadmissible, une nouvelle réduction de 20% au titre de la « réserve républicaine » : nous passons ainsi d'un budget annuel « théorique » affiché de 18,50 millions à 13,91 millions d'euros !

Face à cette situation, la section départementale FO Finances 43 considère plus que jamais que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi elle exige au-delà des discours ministériels, l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppression d'emplois et que soient prises des décisions concrètes d'action portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de la prévention.

Dans ce contexte les représentants de la section fédérale de FO Finances 43 présente Chantal BONELLO comme candidat à la fonction de secrétaire du CHSCT créée par le nouveau règlement intérieur.

Pour FO celui-ci ne se substitue en aucun cas au secrétaire animateur, spécificité de Bercy, auquel FO Finances est particulièrement attachée et qui, au fil du temps, a démontré l'importance de son rôle quant au bon fonctionnement du CHS, le département a payé pour le savoir pendant la période où il en a été privé.

Pour FO Finances 43 ce secrétaire ne peut être que l'interface transparente entre les représentants du personnel et les autres membres du CHSCT.

Nous prendrons nos responsabilités dans ce cadre, dans le seul intérêt du bien être des agents au travail. »

Suite aux liminaires des représentants de chaque organisation syndicale le président a indiqué que les modifications de compétence du CHSCT ne doivent pas rester sur le papier mais qu'il faut les faire vivre. Il s'est félicité d'avoir un assistant de prévention à plein temps (ancien ACO). Nous saurons lui rappeler cet enthousiasme quand il faudra passer aux actes, ce qui ne va pas traîner.

Force Ouvrière s'est associée à la demande de présence de l'assistante sociale attachée à la DGFIP notamment lorsque traite des sujets en relation avec les conditions de travail ou tout autre domaine de sa compétence ; ce sera le cas, notamment en octobre, CHS exclusivement consacré aux conditions de travail selon le vœu du Président.

1^{er} Point : Présentation du règlement intérieur :

Un vœu a été soumis au vote concernant l'enveloppe de crédits dévolue au CHSCT. Force Ouvrière s'est inscrite dans la demande que cette enveloppe ne soit pas fermée mais que l'on puisse financer les besoins quand ils se présentent.

FO n'a pas approuvé un second vœu qui tendait à durcir la responsabilité légale du chef de service départemental (du DDFIP), estimant que la responsabilité pénale du directeur était déjà inscrite dans la loi.

Bien que le Règlement Intérieur ait été approuvé nationalement, le président a fait procéder à un vote à la fois sur le texte lui-même et sur la demande à faire annexer pour qu'elle remonte au niveau ministériel, de quelques amendements.

Pour : FO (2), contre : CGT (1) et Abstention : USSTS (2).

2^{ème} Point : Election du secrétaire :

Le nouveau RI prévoit l'élection d'un secrétaire parmi le représentant du personnel. Force Ouvrière a été la seule section départementale à présenter un candidat. Il doit avoir un regard sur l'ordre du jour des séances du CHSCT et sur le PV rédigé par la secrétaire animatrice. Le texte indique : « *Le secrétaire du CHSCT contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité.* »

La candidature de FO a recueilli l'unanimité.

3^{ème} point : Rapport annuel du Médecin de Prévention :

Le médecin indique dans sa conclusion : « *L'effectif des agents diminue d'année en année, mais le nombre de consultation annuelles est en forte hausse pour 2011.*

... Il est évident que les nouvelles conditions de travail provoquent un mal être chez les agents : surcharge de travail, tâche à effectuer pour lesquelles l'agent ne se trouve pas compétent, système de notation, indicateurs etc... »

Par ailleurs elle fait état d'un cas de « burn out » et indique que tous grades confondus la situation s'aggrave.

FO a souligné que cette conclusion ne faisait que confirmer le sentiment de dégradation de la santé psychologique et physique des agents qui émane des services et que nous relayons auprès de la Direction.

A la demande du Président de savoir s'il y avait des endroits où le malaise était plus concentré le médecin a répondu : la Trésorerie du Puy Ville.

Pour le président, grâce à l'application Hélios l'on peut organiser différemment les trésoreries pour être plus efficace. Pour lui, la réaction des agents «est humaine» «on préfère toujours contourner la difficulté que la surmonter.» Les collègues de la trésorerie et tous les autres apprécieront sûrement cette appréciation de la réaction unanime du personnel qui tente d'éviter que leurs services ne soient encore plus dégradés.

Dans ce contexte les représentants FO ont demandé au Président, comme les y autorise le nouveau RI, de bien vouloir diligenter une expertise sur la réorganisation de cette trésorerie. Il faudra donc que le président, soit réponde favorablement et saisisse un expert agréé, en accord avec le secrétaire du CHSCT, soit qu'il signifie un refus qui sera alors présenté obligatoirement au CHSCT Ministériel, c'est à dire à l'instance nationale où siège nos représentants. Les autres OS se sont jointes à cette demande. Une demande circonstanciée et écrite au nom de tous les représentants du personnel est adressée au président dès le lendemain du CHS.

4^{ème} point : Visite de l'Inspecteur de santé et de sécurité au travail (ancien inspecteur d'hygiène et de sécurité): LE PUY ST JEAN

La visite a révélé de nombreux points négatifs dans ce site.

Nécessité de vérification des installations électriques, pas de plan d'évacuation incendie, vétusté des moquettes dont le changement est préconisé.

FO a demandé si les choses étaient en cours de résolution.

Le président a indiqué qu'il souhaitait rapidement trouver un relogement pour ce service qui est mal installé, sur deux niveaux (ce qui pose problème) et dans un mauvais état général.

5^{ème} point : Exercices d'évacuation :

Le constat a été fait que peu étaient réalisés et que beaucoup d'agents considèrent cela comme inutile. Un rappel va être fait pour les pratiquer régulièrement. FO note que ce sont les chefs de service qui déclenchent ces exercices et qu'ils ont tant de choses à gérer que ces exercices sont mis de côté. Reste aussi le problème des plans d'évacuation qui doivent être refaits notamment au C des F P de Terrasson (Le Puy).

6^{ème} point :

Présentation de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail : cette note définit les grands axes sur lesquels les CHSCT doivent porter leurs efforts en 2012.

Ce document nous informe, concernant l'implantation des cabinets médicaux, d'une démarche de la DG consistant à « *supprimer les points de consultation ne présentant pas les qualités requises pour accueillir les agents dans de bonnes conditions...* » Cela nous rappelle étrangement les motifs avancés par le ministère de la santé pour supprimer certains services d'urgence. Au lieu de restaurer ces locaux qui aujourd'hui sont utilisés et rendent donc service, pour les mettre en adéquation avec leur fonction, la réponse est : supprimer ! FO ne peut que condamner cette démarche nationale.

La directrice des ressources a assuré que la réponse du département à ce questionnaire de la DG a été de conserver les cabinets implantés à Yssingeaux et Brioude.

Toutefois le texte, qui s'adresse au président du CHSCT, indique : « *Actions à mener : Vous recueillerez l'avis de votre CHSCT sur ce projet d'implantation et le transmettez au bureau DRH 3B avant le 30 mai 2012.* »

Cet avis n'a pas été recueilli, ce n'est qu'au détour de l'examen de la note, en séance, que la Direction en a informé, a posteriori, le CHSCT 43...

7^{ème} Point :

Présentation du registre Hygiène, santé et sécurité au travail dématérialisé :

Un registre auquel tous les agents auront accès par le site Ulysse local sera mis en place prochainement. Des points techniques ont été abordés. Force Ouvrière a demandé que l'information des agents sur son ouverture soit faite correctement.

8^{ème} point :

Budget 2012 : Devant le coût de la signalétique handicapés installée à Brioude et à Yssingeaux FO a fait remarquer qu'il existe des fonds publics pour financer ce genre de dépenses, ce que le président et l'inspecteur SST ont eu du mal à croire. FO reviendra sur le sujet à l'occasion d'un prochain CHS.

Le budget délégué est amputé de 5% de réserve (50 052 – 5% = 47 550). Les 3 années précédente cette réserve existait déjà et elle n'a finalement pas été versée ce qui fait une baisse de 20% des crédits avec ceux de 2012. Mais en outre pour le moment la DG applique aussi la « réserve républicaine » c'est à dire une autre amputation de 20%. Les crédits réellement délégués aujourd'hui sont donc de 38 040 €. Pour FO, là est démonstration que la DG ne se donne vraiment pas les moyens de ses ambitions affichées...

Le détail de l'engagement du budget 2012 figure dans le tableau ci-joint :

9^{ème} point :

Les annotations des registres hygiène, santé et sécurité au travail ont été examinées, voici les réponses du président :

- Chaudière de Saugues : le président demande le diagnostic d'un intervenant indépendant. Pour la porte Le service logistique doit contacter le propriétaire (mairie).
- Craponne : Le service logistique va faire passer un électricien.
- Tence : Manque d'éclairage : service logistique. Problème de sécurité : voir le propriétaire (mairie)
- Brioude : plaquette toilettes : le gestionnaire peut l'acheter sur sa carte.
- Trésorerie du Puy Ville : Odeur nauséabonde quand un climatiseur réversible est en mode chauffage. Le service logistique doit prévoir le nettoyage des filtres.

Le président s'est engagé à faire faire un tableau par l'assistant de prévention du suivi des contrôles électriques dans tous les sites du département.

En question annexe le président a informé le CHSCT du projet de travaux au rez de chaussée et au 4^{ème} étage de la DDFIP rue des moulins. La Direction aurait eu des fonds spécifiques pour les réaliser.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu